

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE



Les punitions à l'école primaire

Formation primaire

Travail de mémoire pour le bachelor de 3^e année de Léa Deuel

Sous la direction de Françoise Villars

La Chaux-de-Fonds, 2013-2014

Sommaire

1	<i>Introduction.....</i>	<i>1</i>
1.1	Mes motivations.....	1
1.2	Délimitation du thème.....	2
1.3	Plan de travail du mémoire.....	2
2	<i>Problématique.....</i>	<i>4</i>
2.1	Définition et importance de l'objet de recherche.....	4
2.2	Etat de la question.....	5
2.3	Questions de recherche et objectifs ou hypothèses de recherche	16
3	<i>Méthodologie.....</i>	<i>19</i>
3.1	Les fondements méthodologiques	19
3.2	La nature du corpus	20
3.3	Les méthodes et techniques d'analyse de données	27
4	<i>L'analyse des questionnaires</i>	<i>29</i>
4.1	Les résultats du micro-trottoir	29
4.2	Les résultats du questionnaire aux étudiants de la HEP-BEJUNE.....	32
4.3	Les résultats du questionnaire destiné aux enseignants de l'école primaire	39
4.4	Les résultats du questionnaire destiné aux membres des directions d'écoles.....	43
4.5	Les résultats généraux sur l'abolition de la punition	48
5	<i>Conclusion</i>	<i>50</i>
6	<i>Bibliographie</i>	<i>53</i>
7	<i>Annexes.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.1	Tableau de réponses du micro-trottoir destiné aux passants dans la ville de Neuchâtel	Erreur ! Signet non défini.

- 7.2** **Exemple de réponse au questionnaire destiné aux membres des directions de l'école**
primaire Erreur ! Signet non défini.
- 7.3** **Exemple de réponse au questionnaire destiné aux enseignants.....** Erreur ! Signet non défini.
- 7.4** **Exemple de réponse au questionnaire destiné aux étudiants de la HEP-BEJUNE** Erreur ! Signet non défini.
- 7.5** **Entretien avec la psychologue du CAPPEP** Erreur ! Signet non défini.
- 7.6** **Liste des différents systèmes évitant la sanction.....** Erreur ! Signet non défini.

Avant-propos

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à ma directrice de mémoire, Mme Françoise Villars pour ses nombreux commentaires et pour sa disponibilité. Je tiens également à remercier mes parents et ma sœur qui ont été de fidèles relecteurs. Merci encore à Monsieur Jaccard qui nous a parlé du soutien au comportement positif et des punitions et qui m'a donné envie de faire mon travail sur ce sujet.

Mots clés

- Puniton
- Sanction
- Discipline
- Autorité
- Régulation

Liste des figures

Figure 1: tableau sanction /punition tiré du cahier CEMEA n°242 (2006)	8
Figure 2 : graphique 1 des résultats sur la question de l'abolition de la punition	48
Figure 3 : graphique 2 des résultats sur la question de l'abolition de la punition	48

1 Introduction

1.1 *Mes motivations*

Lors de mon travail de recherche de 2^e année sur le thème du Burnout, je me suis retrouvée dans un groupe de travail avec des étudiants ayant des sujets différents du mien. Beaucoup d'entre eux avaient choisi le thème du «soutien au comportement positif». Ce projet pédagogique canadien propose à mes yeux une méthode de gestion de classe intéressante qui permet de mettre en valeur le travail des élèves en essayant de rester toujours positif. En parlant de ce sujet, nous avons eu certaines discussions sur la punition puisque, dans ce modèle, la punition est évitée. J'ai trouvé l'aspect de cette méthode très intéressant et je me suis dès lors posé beaucoup de questions au sujet des punitions. J'ai pu constater qu'il était possible d'éviter d'en donner à l'aide de certaines méthodes pédagogiques.

Lorsque je repense moi-même aux punitions données quand j'étais à l'école primaire, je me souviens d'avoir reçu une phrase à recopier 500 fois pendant un weekend alors que je devais me rendre à un mariage. Je me rappelle très bien cette phrase que je recopiais assise à une table lors du buffet de mariage. J'en garde un très mauvais souvenir et je suis persuadée de ne pas être la seule à conserver négativement une de ces punitions en mémoire.

De plus, lors de mon dernier stage en 5^e HarmoS, j'ai pu découvrir un modèle de gestion de classe proposé par le CAPPEP qui m'a beaucoup plu et grâce à cette méthode utilisée par mes FEES, en 6 semaines de stage je n'ai pas vu une seule punition donnée. Cela m'a donc démontré une fois de plus que la punition pouvait être évitée, ou du moins, que sa fréquence pouvait être réduite.

Etant plutôt surprise en bien de cette éventuelle possibilité, j'ai décidé de m'intéresser à ce sujet en me demandant s'il était possible d'appliquer cette théorie en pratique. En effet, dans l'absolu, je trouve que l'abolition de la punition pourrait être positive mais je ne suis pas sûre qu'en pratique, lorsque je serai plus tard enseignante, je ne serai pas tentée d'en donner même si je souhaite le contraire.

Mon travail consistera donc à savoir si l'abolition de la punition est possible et surtout ce que pense la société sur le sujet puisqu'une telle décision ne peut être prise, d'après moi, sans que la société soit prête à mettre cela en place et à changer ses habitudes.

Après avoir fait une recherche sur tous les aspects d'une méthode pédagogique sans punition, je pourrai me rendre compte si cela me convient et si je serai prête plus tard, avec ma classe, à mettre cela en pratique en connaissant les différents aspects, positifs et négatifs.

Je pense qu'en plus d'être un enjeu personnel, mon travail pourra être utile à mes collègues de la HEP. En effet, j'espère pouvoir découvrir plusieurs outils pédagogiques différents évitant de donner des punitions. Je souhaite dans la mesure du possible, qu'ils soient bien différents afin que chaque personne désireuse d'en connaître la liste, puisse y trouver ce qu'elle cherche.

1.2 Délimitation du thème

Le sujet de ce travail étant la punition, différents types de sanctions seront évoqués. En effet, la punition fait partie d'une des catégories de sanctions : celles dites « négatives ». Il sera également évoqué des sanctions dites « positives » pouvant remplacer l'usage de la punition.

Dans ce travail, je ne m'intéresserai pas à toutes les sanctions. Je ne m'intéresserai qu'aux sanctions données dans le cadre scolaire suite à un problème de discipline uniquement. Je laisserai donc de côté les sanctions données après un travail non-fait ou mal fait ainsi que celles données dans le cercle familial ou autre.

De plus, à l'aide de cette recherche, je m'intéresserai aux habitants et aux enseignants du canton de Neuchâtel uniquement afin d'éviter les comparaisons pédagogiques entre les différents cantons. Il aurait pu être intéressant de confronter les cantons de Genève et de Neuchâtel sur le plan pédagogique, car je suis moi-même genevoise. Cependant, pour ce travail, j'ai choisi de comparer l'évolution pédagogique dans le temps et dans les genres et non par l'aspect géographique.

1.3 Plan de travail du mémoire

Dans cette recherche, il apparaîtra en premier lieu la problématique du thème. Celle-ci sera composée d'une approche théorique de la punition et de la sanction. De cette analyse théorique, deux questions de recherche émergeront.

Je tenterai de répondre à ces questions par une recherche sur le terrain. Des propos d'enseignants, de membres de directions d'écoles primaires, d'étudiants de la HEP-BEJUNE ainsi que de citoyens rencontrés au cours d'un micro-trottoir seront analysés.

Un entretien avec une psychologue du CAPPES va également être joint à ce travail afin de présenter l'avis du CAPPES sur ce sujet à titre informatif.

En fin de travail, une conclusion et des possibilités de remédiations envisageables seront présentées.

2 Problématique

2.1 Définition et importance de l'objet de recherche

Puisque le thème central de mon travail est la punition, il me semble important d'établir en premier lieu une définition de la « punition » telle qu'elle sera utilisée dans ce travail.

Selon le Petit Larousse illustré (Larousse, 2008) :

Punition : 1. Action de punir. 2. Peine infligée pour une faute, un manquement au règlement, etc. ; châtiment, pénalité, sanction.

Punir : 1. Châtier pour un acte délictueux, pour une faute ; infliger une peine à. 2. Frapper d'une sanction ; réprimer un délit, une faute, etc. ; condamner. *Punir un crime*. 3. Etre la conséquence désagréable d'une conduite. *Une indigestion a puni sa gourmandise*.

Selon le Petit Robert (Le Petit Robert 2011) :

Punition : 1. action de punir {...}. 2. Ce que l'on fait subir à l'auteur d'une simple faute (non d'un crime ou délit grave). {...}. 3. Conséquence pénible (d'une faute, d'un défaut dont on semble puni).

Punir : 1. Frapper d'une peine pour avoir commis un délit ou un crime. {...}Frapper d'une sanction pour un acte répréhensible {...}. 2. Sanctionner (une faute) par une peine, une punition. {...} 3. Atteindre d'un mal constituant une sanction. {...}

D'après ces définitions, la définition reformulée qui sera utilisée pour ce travail est la suivante :

« Peine désagréable infligée après un manquement au règlement concernant le comportement disciplinaire à tenir dans le cadre scolaire ».

La punition ne définit donc pas toutes les sanctions comme expliqué plus loin dans ce travail. Il s'agit, comme présenté dans ma définition, de sanctions étant perçues comme désagréables pour le fauteur de trouble et qui ne sont données que dans ce but-ci par le représentant de l'autorité.

Ayant beaucoup entendu parler d'un moyen pouvant pallier la punition, celui du « soutien au comportement positif », utilisé au Canada, je me suis rendu compte qu'il existait des méthodes de

gestion de classe évitant la punition. A l'aide de ce travail, un des buts est de pouvoir en découvrir d'autres et de pouvoir faire une liste de ces différents moyens.

Il paraît important avant de se rendre sur le terrain, de chercher un éclaircissement théorique sur le réel impact de la punition et surtout sur les différents avis existants quant à son utilisation. Après avoir fait cet approfondissement, une récolte de donnée sera réalisée afin de voir ce qu'il en est de la question en pratique.

Selon certaines expériences personnelles, peu d'enseignants sont au courant de l'existence de moyens pouvant remplacer la punition et il semble pourtant important de les connaître. A l'aide de ce travail, j'aimerais pouvoir faire un état des lieux du rapport à la punition dans la société et voir si cette dernière serait prête à diminuer son utilisation voire même à la supprimer.

2.2 Etat de la question

2.2.1 La punition à travers le temps

Un bref historique de la discipline à l'école primaire et des punitions et sanctions en découlant va maintenant être présenté. Il sera basé sur l'ouvrage *La discipline au quotidien* écrit par Corneloup en 1990.

Dans la Rome antique, les pères ayant le droit de vie ou de mort sur leurs enfants, la violence faisait partie des mœurs. Les enseignants n'hésitaient donc pas à user de châtiments corporels pour punir les délinquants.

C'est avec l'évolution du Christianisme que l'Eglise va peu à peu prendre le contrôle de l'éducation de l'Homme et de la discipline. Deux courants s'opposent alors : celui dont la pensée est basée sur le fait que l'enfant est un être impur et qu'il faut le corriger et celui pour qui l'enfant est un être vide qu'il faut former de manière stricte. Les deux courants s'accorderont donc sur la discipline et les sanctions en visant une éducation dure, ferme et étroite.

Au XVe et XVIe siècles, les collèges de Jésuites mettent en place un système pour soumettre les élèves à l'autorité. Les maîtres engagent des délégués nommés « préfets » qui doivent surveiller les élèves et dénoncer chaque incartade. Les sanctions sont donc diverses et nombreuses : de l'amende au châtiment corporel.

Il faut attendre le VIII^e siècle pour que certains innovateurs tels que J.-B. de La Salle remettent en cause les châtimens corporels en mettant en avant que les châtimens corporels ne sont utilisés que par « humeur et incapacité ». C'est seulement à ce moment que l'on place l'enfant au niveau de l'adulte.

Dans les années 1700, Rousseau développe une nouvelle conception de l'enfant et donc des pratiques punitives. Cependant, il faudra attendre le XX^e siècle pour que son influence agisse sur les milieux éducatifs. Rousseau a différencié l'enfant de l'adulte en découpant l'enfance en plusieurs phases. Des nouvelles connaissances sur l'enfant apparaissent donc et influencent les modes punitifs : « l'idée que les adultes se font de l'enfance conditionne pour une bonne part leurs attitudes et leurs exigences à l'égard de celle-ci. » (Prairat E. , 2003).

Au début du XIX^e Siècle, la façon de réprimander se transforme peu à peu. Il ne s'agit plus de blesser l'enfant corporellement mais plutôt de l'isoler ou de lui faire honte. L'utilisation de la « prison » devient de plus en plus fréquente ainsi que la mise à l'écart, la mise au piquet, le bonnet d'âne ou encore l'écriveau.

En parallèle, les pensums se développent également. Il s'agit de répétition de phrases ou de textes.

Le corps est donc de moins en moins investi avec l'aide de nouvelles pensées comme celle de Rousseau et l'apparition de ces nouveaux types de punitions. Les modes punitifs sont donc adoucis.

En 1887, en France, un arrêté interdit les châtimens corporels et recommande l'usage des autres punitions. Les droits des élèves apparaissent avec les devoirs des professeurs.

Dans le courant du 19^e Siècle, les choses se sont améliorées pour les enfants. Les théoriciens de pédagogie prônent de plus en plus l'éducation dans les meilleures conditions possibles pour les enfants.

Le maître favorisera une vie sociale au sein de la classe. Il faut créer un règlement de classe, montrer les interdits et les droits de chacun. Dans cet ordre d'idée, Célestin Freinet a créé ce que l'on appelle aujourd'hui le conseil de classe. De cette manière, les enfants apprennent à gérer la classe eux-mêmes en respectant les lois internes.

2.2.2 Sanction/punition

Les auteurs étudiés dans le cadre de cette problématique sont tous d'accord pour dire que pour toute transgression, il doit y avoir une réparation. Pour ma part, je suis d'accord avec cela tant que l'on ne parle pas de punition.

Defrance (2003) invoque le sens commun en écrivant « S'il y a transgression, il doit y avoir punition. » Cependant quelques lignes plus loin, il expose les limites de l'utilisation de la punition avec ces mots : « {...} D'où l'inefficacité de la punition, qui peut aller au contraire jusqu'à transformer le coupable en victime ou l'auréoler d'un prestige supplémentaire aux yeux de ses camarades.»

D'après moi, ces deux éléments démontrent bien la nuance malheureusement trop légère existante entre l'action de punir et la punition.

Dans la première phrase, le mot « punition » ne découle pas d'après moi du nom « la punition » défini comme une peine. Il s'agit plutôt dans ce cas précis du nom issu du verbe « punir » qui définit l'action de punir.

Il ne faut pas associer toute action de punir à « la punition ». En se référant à l'une des définitions du verbe « punir » donnée par le dictionnaire Larousse, on peut considérer la punition comme une « conséquence désagréable ». Et si l'on regarde ensuite la définition du terme « punition », on se rend compte que le Larousse définit la punition par une « peine infligée ».

Quant au terme de « sanction » voici une définition donnée par le Larousse : « conséquences, bonne ou mauvaise, d'un acte. » (2008).

Il ne faut donc pas confondre punition, ayant une connotation négative et sanction ayant une connotation plutôt neutre. « [...] La punition suppose l'idée d'une peine, alors que la sanction évoque une mesure prise pour rendre irrévocable la loi. » (Cahier CEMEA, 2006)

Lorsque Maheu utilise le terme de sanction et non de punition en avançant qu'« une sanction plaisante, agréable à réaliser, peut quelquefois parfaitement remplir sa fonction. » (2007), le terme de « sanction » trouve parfaitement sa place ici. Il serait impensable de le remplacer par le mot « punition ». De plus, cette citation met en avant le fait qu'une sanction peut être positive et plaisante bien que donnée suite à un mauvais comportement.

Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) mettent également l'accent sur la différence entre « punition » et « sanction » comme on peut le voir dans le tableau de la page suivante.

Sanction	Punition
Comment la reconnaître	
<p>La sanction est en lien avec la faute commise.</p> <p>Visée éducative/intention, on se centre sur les faits actifs.</p>	<p>La punition est sans lien avec la faute commise.</p> <p>Idée de vengeance, on se centre sur les émotions.</p> <p>Réactif.</p>
Ce que l'on utilise	
<p>Prise de recul.</p> <p>Répétition du cadre.</p> <p>Autorité acquise.</p> <p>Limites claires, comprises, posées et incarnées.</p> <p>Distinction entre l'être et le ressenti de l'autre.</p>	<p>Répétition fastidieuse (agacement).</p> <p>Autorité en jeu.</p> <p>Limites peu claires, non comprises, mal exprimées, mal incarnées.</p> <p>Ordres/exigences.</p> <p>Attentes vis-à-vis des enfants.</p> <p>Amalgame entre l'acte et l'auteur.</p>
Les conséquences émotionnelles	
<p>Confiance.</p> <p>Valorisation.</p>	<p>Humiliation.</p> <p>Méfiance.</p> <p>Culpabilité.</p>
Les autres conséquences	
<p>Remise des pendules à zéro.</p> <p>Responsabilisation.</p>	<p>Récidive.</p> <p>Violence.</p>

Figure 1: tableau sanction /punition tiré du cahier CEMEA n°242 (2006)

Ce tableau met donc clairement en évidence la connotation négative de la punition. En effet, il semble que les conséquences qui en découlent ne soient que mauvaises et qu'elles ne permettent aucune remise en question. On pourrait même jusqu'à aller dire que les sanctions ont une connotation plus respectueuse de la personne que la punition puisqu'elles semblent respecter l'être contrairement à cette dernière.

Après cette clarification essentielle pour la suite de ce travail, une liste de différentes sanctions envisageables par Maheu (2007) apparaissant justement dans son ouvrage « *sanctionner sans punir* » accompagnée de quelques commentaires personnels trouve parfaitement sa place ici. Si l'on met en rapport ce que l'on vient de voir ainsi que cette liste de sanctions, on pourrait décider d'en placer certaines dans le registre des punitions.

***La non sanction** : sanction non appliquée, sanction au choix du contrevenant, ou absence totale de réaction. Cela risque de donner un sentiment d'impunité à l'auteur de l'acte et de provoquer un sentiment d'injustice chez la victime et chez le témoin.*

Lorsque l'on parle de sanctions, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont pas toujours utilisées et que certains enseignants préfèrent même éviter complètement leur utilisation par peur de mal faire ou d'être trop sévères. Ici en parlant de « non-sanction » je pense que Maheu fait référence à cela. Malheureusement, ne pas utiliser de sanctions n'est pas sans conséquences puisque comme le dit Maheu, une victime attend en général que son persécuteur soit sanctionné pour sa mauvaise action.

*« **La parole seule** : parole sans acte posé, rappel de la loi, propos moralisateurs, avertissement oral, demande d'explications. Si cela suffit pour les transgressions bénignes de la part de personnes qui s'en excusent elles-mêmes, ou quand il s'agit d'un simple oubli de la règle, la parole seule demeure inefficace dès qu'il y a récidive. Cela use les adultes et mine leur autorité, avec parfois un effet pire que la non-sanction. »*

D'après moi, la « parole seule » peut être le premier avertissement oral que l'on donne à un élève qui a transgressé une règle. Si cette sanction seule suffisait, le problème du choix de sanctions à

donner ne serait pas aussi difficile. Cependant, comme on le sait si bien, la parole est malheureusement rarement suffisante lors d'un conflit. Sur le moment, elle peut être efficace quant à la réflexion qu'elle soulève, mais elle ne suffit pas à empêcher la récurrence. En effet, le transgresseur sait qu'après un mauvais comportement il n'aura qu'une simple réprimande orale sans « réparation » supplémentaire.

*« **L'acte de dissuasion** : avertissement écrit, chantage, menace. Le sursis peut permettre de redonner une chance, de faire appel à la raison, à condition que celui qui promet soit en mesure de passer à l'acte et que ce qu'il promet ait un sens ! »*

La menace est un des outils que j'ai le plus observé durant mes stages. Elle permet de reprendre l'élève et de lui « faire peur » afin qu'il cesse ses mauvais actes. Mais comme le dit Maheu, lorsqu'un enseignant use de chantage ou menace trop souvent et ne donne jamais ou que rarement de sanctions quand l'élève persiste, cela ne servira à rien. Les élèves connaîtront le fonctionnement de leur enseignant et sauront qu'il n'y a jamais de sanction plus lourde à l'arrivée.

*« **La privation** : Il y a eu lieu de distinguer entre la privation d'un bénéfice directement lié au respect de la règle (que ce soit une privation de plaisir, de liberté ou de droit), et une privation dont le but est d'être d'abord désagréable, sans nécessairement de lien avec la règle transgressée, comme la privation du cadeau de Noël quand on travaille au lycée. »*

Le second cas de privation cité ici n'avait, il y a encore quelque temps, pas lieu d'être en classe. En effet, l'utilisation de privation de bons moments ne devrait pas être utilisée afin que les élèves bénéficiant souvent de sanctions ne manquent pas trop souvent les moments appréciables. Cependant, après avoir vu l'utilisation d'un outil disciplinaire en classe, j'ai dû revoir mon propre avis. En effet, avec l'utilisation de cet outil, si un élève avait eu un trop mauvais comportement pendant la semaine et n'était donc pas monté sur l'échelle du comportement utilisée dans cette classe, sa sanction était de ne pas pouvoir profiter du « moment cadeau » en fin de semaine. Il devait continuer à avancer dans son travail pendant que les autres élèves s'occupaient comme ils le désiraient.

Il y a quelques temps, j'aurais trouvé cela plutôt néfaste pour le développement de l'enfant. Cependant aujourd'hui, je pense que c'est une sanction adaptée lorsque l'on prend ce moment

cadeau plutôt comme une récompense après un bon comportement plutôt que comme une sanction en l'utilisant comme privation. Il est d'après moi très important de récompenser un bon comportement et donc de ne pas récompenser un élève ayant eu un mauvais comportement.

« **L'expiation** : peine corporelle, amende, mauvais points, travaux forcés d'inutilité collective, acte d'humiliation, vexation. »

D'après moi ce type de sanction correspond totalement à la définition d'une punition. Il s'agit d'une « peine désagréable infligée après un manquement au règlement concernant le comportement disciplinaire à tenir dans le cadre scolaire ». Un élève ne peut sortir d'une situation comme celle-ci sans conséquence désagréable pour lui-même et cela ne lui permettra pas de se remettre en question mais plutôt de se retourner contre l'enseignant.

« **La réparation** : elle peut être matérielle, compensatrice ou symbolique. »

C'est une des sanctions qui est d'après moi la plus judicieuse dans beaucoup de contextes. D'une part, cela permet de réparer un dommage, mais de plus je pense que cela permet à l'élève de prendre vraiment conscience de ses actes en se rendant compte du travail à fournir pour la réparation.

« **La suppression de la cause** : mise à l'écart, mise sous contrôle ou sous protection, proposition d'aide, obligation de soin. »

Cette sanction est d'après moi la plus sérieuse qu'il soit. Il s'agit ici d'une utilisation ultime après avoir essayé plusieurs autres sanctions sans résultat. L'élève représente un problème constant et ne fait plus partie du groupe classe. Je pense qu'il s'agit d'une utilisation pour un élève ayant des troubles de discipline.

« **La contrainte de réflexion** : travail d'évaluation, travail d'information, recherche de solutions, réflexion sur les motifs et sur les conséquences de l'acte. »

Cette sanction est à mon avis utile pour que l'élève se remette en question mais ne se suffit pas à elle-même. Je pense que cette sanction doit être accompagnée d'une action de réparation également. Car si l'élève ne répare pas ses torts lui-même dans ce cas, qui le fera ?

*« **L'exclusion** : l'exclusion provisoire du groupe, de la relation avec l'adulte, la rupture ou la suspension de contrat, ou bien l'exclusion définitive du groupe, ou du territoire. »*

Pour moi, cette sanction n'est efficace que dans un cas de figure. Il s'agit du cas où un élève ne cesse de perturber un groupe et empêche d'autres élèves de travailler.

Sinon, l'isolement ne fait que renforcer la différence et l'élève cherchera à avoir une attention particulière puisqu'il se sentira particulier.

*« **La sanction collective** : conséquence inévitable pour le groupe, comme l'arrêt obligé de l'activité commune, à différencier de la punition collective, corvée que l'adulte inflige à tous. »*

Avant toute chose, il est important de mettre en avant dans cette définition la nuance mise en avant entre « sanction » et « punition ». Cette définition prouve une fois de plus le côté désagréable de la punition au contraire de la sanction, définie comme conséquence d'un acte.

La sanction collective est efficace d'après moi si l'enseignant n'en use pas trop souvent. De plus, il ne faut pas oublier que lorsque l'on punit un groupe entier, il y a toujours des membres qui ne sont pas concernés par la faute commise.

*« **Le recours à un tiers** : le tiers, ce peut être l'autorité du lieu, le garant de la règle, la personne qui détient l'autorité parentale, un tiers témoin, un conseil prévu dans l'institution, le recours au tribunal et au juge, le tiers médiateur..., à chacun sa fonction particulière. »*

Ayant déjà vu une démonstration de la sorte lorsqu'un concierge est venu parler en classe des déchets se trouvant dans le couloir de l'école pour réprimander les élèves, je pense que cette sanction peut être efficace à court terme mais que les élèves ne mettront pas beaucoup de temps avant de recommencer.

Cependant, je pense qu'il serait intéressant de tenter l'expérience avec la présence d'un directeur d'école ou d'un représentant de la loi.

*« **La publicité** : la transgression de l'un est l'occasion de s'adresser à tous. Mais la publicité sera-t-elle faite autour de la règle à rappeler, autour du fauteur de troubles, autour des dommages causés, ou autour de la sanction posée ? »*

Je n'utiliserai pour ma part pas cette sanction. Tout d'abord cela met l'élève fautif beaucoup trop en avant et cela le mettra très mal à l'aise. D'autre part, je ne pense pas qu'il y ait besoin de le faire puisque les élèves sont de toute façon présents dans la classe et voient les sanctions données aux autres élèves sans que l'enseignant doive les mettre en avant.

A la suite de cette liste de sanctions, Maheu ajoute un élément qui peut paraître évident mais qui reste primordial. Elle précise que chaque sanction ne peut pas être choisie à l'avance et que chaque enfreinte à une règle demande l'usage d'un type de sanction différente, adapté à la situation. De plus, d'après l'auteure, la sanction choisie dépend également de l'enseignant puisque « nos sanctions parlent toujours de nos **valeurs**. » (2007).

A ce propos, Corneloup (1990) va même plus loin dans ce sens en disant que « c'est à partir des conceptions que chacun se fait de l'enfant que s'institue un type de discipline, et par voie de conséquence, un type de punitions, de châtements ou de récompenses. »

Au sujet du choix de l'enseignant quant à la sanction infligée, « l'humeur du moment chez celui qui punit » (Defrance, 2003) peut également entrer en compte. Pour éviter cela, Defrance met en avant l'importance de la clarté du motif de la punition autant pour le puni que pour l'enseignant. De plus, d'après lui, cela évitera également que le puni se sente puni personnellement et non pour la faute commise. Car comme le dit Maheu : « Quand on croit aux ressources de l'être, il ne s'agit pas de condamner la personne. Il s'agit plutôt de **sanctionner l'acte de transgression** dont un citoyen s'est rendu responsable à un moment donné. » (2007)

2.2.3 Quatre grandes catégories de punitions

Prairat (2007), dans son ouvrage, distingue quatre grandes catégories de punitions qui existent ou qui ont un jour existé dans les classes. Voici donc ce qu'il en dit avec quelques commentaires supplémentaires.

La punition-expiation

Il s'agit d'expiation la faute du coupable par la douleur du corps. Elle vise le corps en tant que chair et l'expiation par la souffrance que le fautif aura à endurer. Elle privilégie l'aveu du coupable en

partant du principe qu'avouer c'est avoir déjà fait la moitié du chemin qui mène à la vertu. La *punition-expiation* « [...] purge, purifie, délivre » (Prairat E. , 1997). Dans ce cas, la faute est considérée comme un péché et punir signifie « châtier le corps ».

La punition-signe

Elle fait honte à son destinataire en instituant physiquement la sanction et sert d'exemple aux autres qui sont invités à porter un regard réprobateur sur le coupable. La *punition-signe* réside dans le fait de porter sur soi la marque de sa faute comme, par exemple, une tenue distincte, un bonnet d'âne ou une pancarte sur laquelle est inscrite la faute commise. De ce fait, personne ne peut ignorer que le fautif a commis un acte répréhensible puisqu'il porte la trace de sa faute. L'efficacité de cette forme de punition n'est plus dans la peur de la douleur mais, dans l'idée du déshonneur. Dans ce cas, la faute est considérée comme une erreur, une bêtise et punir signifie « savoir-faire ».

La punition-exercice

Elle corrige une anomalie en exigeant un long travail tenace, récurrent et ennuyeux dans le but de normaliser et de façonner le fautif. « La punition-exercice n'est pas brutale mais pénible ». (Prairat E. , 1997). Les punitions telles que les copies de pages de dictionnaire, de règlement, les écrits répétitifs en lien avec la faute commise ou encore les verbes à conjuguer à tous les temps entrent donc dans cette catégorie. Dans ce cas, la faute est considérée comme une déviance et punir signifie « dresser ».

La punition-bannissement

« La punition-bannissement ne s'intéresse pas au corps sensible (punition-expiation). Elle ne porte pas sur les opérations (punition-signe), ni sur les produits du corps (punition-exercice). Elle vise le corps dans sa relation aux autres corps (intercorporalité). » (Prairat E. , 1997). Elle exclut d'un lieu

l'acteur du trouble afin de le priver de sa relation aux autres, au groupe. Dans ce cas, la faute est considérée comme une transgression et punir signifie « exclure ».

2.2.4 La pertinence de la punition

Après avoir vu ces différents aspects de la punition et de la sanction, la conclusion semblerait donc être que les punitions manquent de pertinence. En effet, une peine infligée après un mauvais comportement représente un acte négatif donné à la suite d'un acte négatif. La loi du Talion « dent pour dent, œil pour œil » correspond donc parfaitement à une description de la punition.

Cependant, si une suppression de la punition est envisageable d'après moi, il semblerait que les sanctions ne puissent pas être évitées. Utilisées à bon escient, elles permettent à l'élève fautif de se remettre en question, de réfléchir à son acte et selon la situation de réparer son erreur.

Selon Defrance (2003),

« La fonction de la punition est donc double : d'une part la réparation envers celui ou ceux qui ont été victimes de la transgression, d'autre part la réinstauration de la loi. Il s'agit dès lors, par la punition, prononcée par une instance tierce, de rendre la parole aussi bien à la victime qu'à l'agresseur, de contraindre même à en passer par le registre de la parole ou de l'écrit pour régler les conflits, réparer les torts, sortir des rapports de force et de prestance, dénouer les escalades d'injures et de menaces, modifier les règles inadaptées, trancher dans les litiges, calmer enfin la peur réciproque des partis en conflit parce que le dispositif de médiation mis en place aura permis de sortir de la « diabolisation » de l'autre. »

Dans cette citation, il est à prendre en considération que le mot « punition » fait référence à l'acte de punir et non pas à « la punition » dont il est question dans ce travail. Il faut également rajouter à ces paroles que la sanction permet également dans un troisième lieu de permettre à l'élève fautif de se remettre en question afin d'espérer qu'il comprenne sa faute et qu'il ne la répète pas.

Même en se souvenant que la sanction a sa part d'utilité à l'école primaire, si toutefois on n'en abuse pas, il ne faut pas oublier que les encouragements, les félicitations et le fait de mettre en avant un bon comportement font leurs preuves également.

« La punition est la dernière des armes à utiliser. {...} Par contre, tous les enfants sont sensibles aux compliments, aux félicitations, même quand elles ne sont pas assorties de récompenses. Jouez souvent le jeu des compliments : il est plus facile de reprendre une classe en main, en félicitant ceux qui se tiennent bien plutôt qu'en réprimant les plus agités. » (Corneloup, 1990)

Pour résumer, ce qu'il faut retenir de la différence existant entre « punition » et « sanction », c'est que la punition fait partie des différentes sanctions. Il existe des sanctions dites positives et des sanctions dites négatives. La punition étant une sanction donnée sans rapport avec l'acte de transgression, elle fait partie des sanctions dites « négatives ».

2.3 Questions de recherche et objectifs ou hypothèses de recherche

Après ces lectures, il apparaît maintenant certain que la punition a ses limites. La prochaine étape est donc de se rendre sur le terrain pour inspecter plusieurs éléments.

Tout abord, il sera nécessaire de savoir ce qu'il en est du réel usage des punitions et sanctions dans les classes du canton de Neuchâtel. Cette recherche permettra de voir si l'usage de la sanction plutôt que la punition semble être déjà mis en avant par les enseignants, futurs enseignants et membres des directions d'écoles.

En demandant également l'avis sur l'usage de la punition à l'école primaire à un panel de citoyens de tous âges ainsi qu'à une psychologue du CAPPEP, il sera possible de déduire si oui ou non l'usage de la punition à l'école primaire pourrait être aboli.

De plus, dans ce travail, la différence entre les mots de « sanction » et « punition » a été explicitée de manière théorique. Cependant, dans la société actuelle, l'hypothèse que peu de personnes utilisent le terme de « sanction » et ont tendance à ne parler que de « punition » peut être

avancée. Il sera donc intéressant de voir si le panel interrogé a conscience de la différence existant entre ces deux termes dans la pédagogie.

Voici donc les deux questions de recherche qui découlent de ma recherche théorique et pour lesquelles j'essaierai de répondre par une étude pratique :

« Les enseignants, les directeurs d'école et autres citoyens seraient-ils prêts à abolir l'utilisation de la punition à l'école primaire ? »

« Ces mêmes personnes sont-elles conscientes du mauvais usage du terme « punition » ? »

En plus de pouvoir avancer une réponse à ces deux questions, cette étude permettra également, de découvrir certains modes de fonctionnement de classe évitant l'usage de la punition. Le deuxième but de ce travail est donc de pouvoir lister et peut-être même par la suite, de pouvoir utiliser certaines méthodes qui seront éventuellement présentées par les personnes interrogées.

Les hypothèses de réponses qui découlent de ces deux questions avant de lancer la recherche sont les suivantes.

Concernant la première question sur l'abolition de la punition à l'école primaire, d'après les lectures citées dans le cadre théorique et par mes propres expériences vécues avant cette recherche, il semblerait que la punition ne soit plus vraiment d'actualité et que l'on utilise dorénavant de plus en plus d'autres sanctions. Il en découlerait donc logiquement qu'il serait envisageable d'abolir définitivement l'usage de la punition au profit de celui d'autres sanctions. Cependant, il est impossible d'être certain que le panel interrogé soit favorable à son abolition sans interroger ces personnes qui sont dans leur droit de liberté de pensée en avançant que la punition reste utile. Il est donc difficile de donner une réponse à cette question avant d'avoir mené la recherche afin d'obtenir divers avis.

Au sujet de la deuxième question de recherche, il est plus facile d'avancer une opinion avant de se rendre sur le terrain. En effet, après avoir déjà eu quelques discussions sur le sujet avec certains enseignants, le mot « sanction » reste encore très rare dans leurs paroles. En effet, même les enseignants avec lesquels j'ai eu l'occasion d'avoir certains échanges sur le sujet ne semblent pas

réaliser la différence entre les termes de « sanction » et de « punition ». Si les enseignants ont déjà de la peine à se rendre compte de la différence d'utilisation de ces deux mots en pédagogie, il semble presque inévitable que les autres citoyens n'en fassent pas non plus la différence.

En résumé, une réponse hypothétique à la première question de recherche ne semble pas être envisageable. Cependant, la deuxième question trouve quant à elle une réponse hypothétique avant de se rendre sur le terrain, il semblerait qu'effectivement, les différents citoyens, ayant ou non un rapport à la pédagogie de par leur profession ne fassent pas une bonne utilisation du mot « punition ».

3 Méthodologie

3.1 Les fondements méthodologiques

Cette recherche aura un aspect qualitatif et un aspect quantitatif. En effet, parmi les résultats que j'aurai obtenus, il sera intéressant d'une part, de comparer les différents contenus et les divergences d'avis selon les personnes. Cela se rapportera donc à l'aspect qualitatif.

D'autre part, il sera également pertinent de comparer des chiffres. Le nombre de personnes pensant que la société soit prête à abolir l'usage de la punition sera comparé au nombre de personnes ayant répondu le contraire. Voilà donc les aspects quantitatifs de cette recherche.

Pour répondre à la première question de recherche concernant l'abolition de la punition à l'école primaire, une approche inductive va être réalisée. En effet, c'est en obtenant les différentes réponses aux questionnaires et en les analysant qu'il pourra ensuite être envisageable de soutenir l'hypothèse que la punition peut être bannie des écoles neuchâteloises.

Quant à la deuxième question de recherche concernant la confusion des termes de « punition » et « sanction », il s'agira d'une approche déductive puisque c'est par des observations que j'ai pu remarquer que cette confusion existait. Ce travail va donc me permettre de réaliser si oui ou non celle-ci est présente dans les propos des individus.

Concernant le type de démarche de cette recherche, il s'agit d'une démarche de type descriptive puisqu'il faut interroger un panel pour se rendre compte de ce qui se passe réellement sur le terrain ou obtenir l'avis d'un certain nombre de personnes. C'est en partant de ces observations de faits que je pourrai déduire certains éléments.

3.2 La nature du corpus

3.2.1 Questionnaire pour le corps enseignant

Les enseignants sont les principaux concernés par le sujet de la punition à l'école primaire. Sur le terrain et dans la vie de tous les jours, c'est à eux que revient la décision du choix de la sanction. Il semble donc évident qu'une part de la recherche se base sur leurs avis. J'ai donc décidé de contacter les directeurs des différents cycles de chaque cercle scolaire du canton de Neuchâtel en leur demandant de faire suivre un questionnaire aux enseignants travaillant dans les établissements dont ils sont chargés de direction. J'espère obtenir un maximum de réponses qui seront lues au fur et à mesure de leur arrivée. J'attendrai leurs réponses jusqu'au début du mois de février puis je commencerai l'analyse.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un entretien avec la population de ce panel. En effet, les informations ne nécessitant pas d'aller au-delà des faits et des opinions, l'interaction n'est pas indispensable.

J'ai choisi de soumettre un questionnaire écrit à ce panel afin de gagner du temps d'une part en évitant de devoir me rendre sur le terrain et de retranscrire chaque interview. D'autre part pour leur permettre de prendre le temps de répondre aux questions et d'y réfléchir si nécessaire afin que les réponses soient les plus complètes possible. Il s'agit d'un questionnaire semi-directif. Ces questions seront précises, mais resteront ouvertes au développement afin d'obtenir le plus d'informations possible. Les enseignants pourront choisir de répondre ou non à ce questionnaire.

Afin de ne pas priver les enseignants et directeurs qui ne sont pas encore en phase avec l'ère du numérique, je joindrai également mes coordonnées postales pour les personnes désireuses de répondre par écrit après avoir imprimé le questionnaire.

(Un exemple de réponse au questionnaire destiné au corps enseignant se trouve en annexe 7.3)

3.2.2 Questionnaire pour les directions d'école

Il me semble intéressant d'avoir l'avis des directeurs d'école sur le sujet. Ces derniers pourront avoir un avis plus général que les enseignants et il sera intéressant de voir si certaines mesures sont mises en place dans les collèges. J'ai écrit un courrier électronique à chaque directeur de cycle des sept cercles scolaires du canton de Neuchâtel, ils sont au nombre de 25 en tout. J'y ai joint un questionnaire que je leur demande de remplir ainsi que le questionnaire pour les enseignants que je leur demande de transférer. J'espère avoir 25 réponses mais cela reste peut-être idyllique. Je n'ai pas fait de différence de questionnaire pour les directeurs et enseignants du cycle 1 ou 2 car cet élément distinctif n'est pas un élément que j'aborde dans mon mémoire.

Le questionnaire pour les directeurs d'école sera créé selon le même modèle que celui des enseignants et pour les mêmes raisons. Cela me permettra de comparer les réponses plus facilement. Ils pourront également choisir de répondre par courrier électronique ou par adresse postale.

(Un exemple de réponse au questionnaire destiné aux directions d'école se trouve en annexe 7.2)

3.2.3 Entretien pour la psychologue du CAPPES

Le CAPPES étant le « centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires » pour le canton de Neuchâtel, je pense qu'il sera intéressant d'avoir leur avis. Cet entretien (annexe 7.5), mené afin de compléter la présentation du CAPPES ne sera pas analysé et sera mis en annexe.

Voici le mandat du CAPPES :

« Prendre soin de la qualité de vie

Promouvoir le vivre ensemble

Améliorer les relations et le climat scolaire

Prévenir la violence

Gérer des situations difficiles ou critiques » (CAPPES, 2013)

Effectuer un entretien téléphonique ou personnel selon leur disponibilité permettra de pouvoir aller plus loin et de rebondir sur certains éléments qui me sembleront intéressants à détailler.

Il ne s'agit pas ici de récolter des données à analyser. Le but du questionnaire est d'obtenir des informations supplémentaires sur les différents moyens proposés par le CAPPES pour gérer la discipline en classe.

3.2.4 Questionnaire pour les étudiants de la HEP-BEJUNE de la Chaux-de-Fonds

J'ai choisi d'interroger les étudiants de la HEP-BEJUNE car il me semble important d'avoir les avis des acteurs de l'école primaire de demain. Je ne ferai aucune différence entre les étudiants des différentes volées. J'enverrai le questionnaire à tous les étudiants de la HEP BEJUNE de la Chaux-de-Fonds puisqu'il s'agit d'une recherche concernant uniquement le canton de Neuchâtel.

Il sera intéressant de pouvoir comparer leur avis à celui des enseignants actuels afin de pouvoir peut-être observer une éventuelle évolution.

Ce questionnaire se présentera sous la même forme que celui donné aux enseignants mais reformulé par rapport à leur statut d'étudiant. Les étudiants seront donc libres de répondre ou non à ce questionnaire.

Il sera intéressant de constater si les avis divergent entre les enseignants et les étudiants de la HEP BEJUNE.

(Un exemple de réponse au questionnaire destiné aux étudiants de la HEP-BEJUNE se trouve en annexe 7.4)

3.2.5 Micro-trottoir pour les habitants neuchâtelois

Il me semble important de récolter l'avis de personnes n'ayant pas d'autre rapport avec le milieu de l'enseignement que celui d'avoir été ou d'être un élève de l'école primaire.

En effet, puisque je m'intéresse à l'avis général de la société et que nous vivons dans un pays démocratique, il est intéressant d'avoir un avis général d'un échantillon représentatif de la société. Je vise pour ce micro-trottoir de pouvoir interroger des personnes de toutes générations confondues afin de pouvoir peut-être en déduire quelques éléments. J'espère interroger entre 15 et 25 passants.

Je suis tout à fait consciente que les résultats dépendront du nombre et type de personnes croisées et que les conclusions qui en découleront ne seront représentatives que du panel interrogé et non de la population entière.

Les résultats de ce micro-trottoir seront présentés sous forme de tableau composé de mots clés. (annexe 7.1)

3.2.6 Commentaires et argumentation des choix de questions des différents questionnaires

Cette rubrique analyse les différents questionnaires se trouvant en pages des annexes.

La question de l'âge des personnes interrogées (Q1ét, Q1ci et Q1ens) posée à tous les enseignants ainsi qu'aux citoyens neuchâtelois et aux étudiants de la HEP BEJUNE me permettra de constater si l'âge des personnes, et plus précisément les générations ont une influence sur leur mentalité quant à la question des sanctions.

Cette question ne sera pas posée aux directeurs d'école afin que ma question ne soit pas prise comme indiscrétion et puisse donc peut-être me porter préjudice lors des postulations.

Q3ens, Q2dir, Q2ét et Q2ci : « Quelle différence percevez-vous entre sanction et punition » ? »

A travers cette question, j'aimerais voir si les différentes personnes interrogées se rendent compte qu'il existe une différence entre ces deux termes. Je pense que beaucoup d'entre eux ne se rendent pas compte de la connotation négative de la punition.

Il sera intéressant de voir si les étudiants qui suivent encore des cours et ont donc l'esprit rempli de théorie fraîche ont meilleure connaissance sur le sujet que les enseignants et les directeurs d'école.

Il sera également intéressant de voir si des personnes n'ayant plus forcément de lien avec l'enseignement sont conscients qu'il existe une différence.

Après avoir écouté la réponse des passants interrogés lors du micro-trottoir, je la complèterai en expliquant cette différence plus précisément et en donnant un exemple de bêtise sanctionnée une fois d'une punition et une fois d'une sanction.

Q4ens, Q3dir, Q3ét : « Quel est votre avis sur l'usage de la punition selon cette définition de la punition: « peine désagréable infligée après un manquement au règlement concernant le comportement disciplinaire à tenir dans le cadre scolaire » ? »

Q3ci. « Que pensez-vous de l'usage de la punition dans les écoles primaires ? »

Les réponses à cette question me permettront de me rendre compte si les avis divergent sur l'usage de la punition et de savoir si leurs avis sur la punition coïncident avec sa possible abolition. De plus cela me permettra de voir si les personnes interrogées adhèrent à cette définition.

L'avis des citoyens sur le sujet sera également sollicité afin d'avoir un avis plus large que celui des personnes en lien avec la pédagogie.

Pour ces derniers, la définition ne sera pas donnée puisque je leur aurai auparavant expliqué de vive voix la différence entre « sanction » et « punition ».

Q4ci. « En avez-vous vous-même un souvenir ? Bon ou mauvais ? »

Au travers de cette question, je pourrai me rendre compte des séquelles laissées dans les mémoires par les punitions et de mettre ces réponses en lien avec l'avis des citoyens sur l'abolition de la punition.

Q8ens, Q7dir, Q7ét et Q5ci : « D'après-vous, serait-il possible d'abolir complètement l'usage de la punition ? »

Je pourrai me rendre compte de l'ouverture ou non des mentalités quant à l'abolition de la punition et cette question me permettra de répondre à ma question de recherche.

Q5ens et Q4dir : « Existe-t-il d'après vous des moyens mis en place dans les classes pour éviter les punitions ? »

Q4ét : « Avez-vous observé, durant vos stages, des classes qui fonctionnaient sans punitions ? »

Cela me permettra de savoir si les enseignants, les directeurs d'école ainsi que les étudiants de la HEP-BEJUNE sont conscients des différents moyens existant dans certaines classes pour éviter la punition.

Q6ens et Q5dir : « Si oui, lesquels ? »

Q5ét : « Si oui, quels dispositifs avez-vous observés ? »

Cette question me permettra d'élargir ma liste des moyens disponibles pour éviter les punitions.

Q6dir : « Encouragez-vous les enseignants de votre école à pratiquer certains de ces moyens ? »

Q7ens : « Mettez-vous vous-même en place certains de ces moyens ? »

Q6ét : « Qu'est-ce qui pourrait vous inviter à les mettre en place dans vos futures classes ? Qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de le mettre en place dans vos futures classes ? »

Grâce à cette question je pourrai évaluer le pourcentage d'enseignants qui mettent en place des systèmes pour éviter la punition en classe.

En posant cette question aux directeurs d'école, je pourrai voir si des règles sont mises en place dans les établissements quant à l'usage des punitions ou sanctions.

En la posant aux étudiants de la HEP-BEJUNE, je pourrai me rendre compte si ces derniers sont prêts à mettre certains de ces moyens en place dans leurs futures classes.

Q1ens : « Combien d'années d'expérience dans l'enseignement avez-vous ? A temps partiel ? A temps complet ? »

Q1dir : « Combien d'années d'expérience avez-vous en tant qu'enseignant d'école primaire ? »

Cette question me permettra d'une part de m'assurer que les directeurs ont bel et bien été enseignants à l'école primaire. De plus, je pourrai me rendre compte si le nombre d'années d'enseignement ainsi que le pourcentage de travail ont une influence sur l'usage de la punition.

Q8dir, Q8ét et Q9ens : « Quel(s) autre(s) commentaire(s) le sujet de la punition à l'école vous inspire-t-il ? »

Il est important de laisser une place pour les commentaires. Certaines informations utiles peuvent en déférer.

Au travers de cette question, je pourrai me rendre compte des séquelles laissées dans les mémoires par les punitions.

3.2.7 Dates et durées prévues pour les récoltes d'informations

Concernant les questionnaires envoyés par courrier électronique (pour les enseignants, étudiants de la HEP-BEJUNE et membres des directions d'écoles), ils seront envoyés le 13 janvier 2013 sans date limite de réponse indiquée. J'attendrai les réponses parvenues jusqu'à la fin du mois de février pour commencer l'analyse. Si certains questionnaires arrivent plus tard, soit je les rajouterai à la rédaction de l'analyse, soit je les présenterai à la soutenance orale.

La date pour la rencontre avec la psychologue du CAPPEs est prévue au 27 janvier 2014. Il est difficile de prévoir la durée de cet entretien puisqu'il s'agit d'un questionnaire à réponses ouvertes. La durée de l'entretien dépendra donc des réponses obtenues par la personne interrogée. Il durera approximativement entre 20 et 40 minutes.

Le micro-trottoir quant à lui, sera effectué dans le courant du mois de février, lors de moments que j'aurai à disposition. Il ne sera pas basé sur la durée lui étant accordée mais sur le nombre de personnes interrogées. En effet, espérant interroger au moins 15 personnes, je m'arrêterai lorsque j'aurai l'impression d'avoir eu assez de réponses.

Le micro-trottoir aura lieu soit en gare de Neuchâtel, soit dans le centre-ville de Neuchâtel.

Les réponses au micro-trottoir seront alors retranscrites dans un tableau sous forme de mots-clés durant le courant du mois de février.

3.3 Les méthodes et techniques d'analyse de données

Le nombre total de personnes, toutes catégories confondues étant interrogées et analysées dans cette recherche s'élevant à 40, toutes les réponses ne seront pas présentes dans ce travail.

En effet, les différents questionnaires envoyés par courrier électronique ne seront pas tous insérés en annexe. Je joindrai uniquement un exemple-type de réponse aux questionnaires pour chacun des trois types de personnes interrogées.

Afin d'analyser ces différents questionnaires, chaque question sera analysée parmi les différents questionnaires. Pour la question concernant la différence entre « sanction » et « punition », je choisirai une couleur pour les réponses qui rentrent dans une définition correcte et une autre couleur pour les réponses « incorrectes ». Certaines de ces réponses seront partagées entre les deux couleurs, si elle n'est pas complète ou s'il y a des éléments corrects et des éléments incorrects.

Pour me baser sur la pertinence des réponses, je partirai bien évidemment des conclusions tirées de mon cadre théorique.

Pour les questions concernant l'avis des personnes interrogées, je choisirai une couleur pour les aspects positifs et une couleur pour les aspects négatifs.

Les apports concernant ce qui est réalisé en classe pour éviter les sanctions auront également une couleur spécifique. Les différents moyens pouvant palier la punition cités feront l'objet d'une liste donnée en annexe.

Pour les passants interrogés lors du micro-trottoir, un tableau comprenant les réponses sous forme de mots-clés sera intégré aux annexes.

L'entretien effectué avec la psychologue du CAPPES sera retranscrit et donné en annexe sans analyse. Les propos seront légèrement reformulés afin de créer des phrases cohérentes. De plus, la personne interrogée m'a demandé de lui envoyer la transcription afin de la contrôler et a modifié elle-même certains éléments de formulation.

Les différents éléments apportés dans les réponses seront d'abord comparés par type de personnes interrogées. Cela veut donc dire que les réponses données par les passants lors du micro-trottoir seront tout d'abord comparées entre elles, celles des étudiants de la HEP-BEJUNE également et la même première comparaison sera faite d'une part pour les enseignants entre eux et d'autre part par les membres des directions d'école.

Les comparaisons se feront alors question par question, donc thématiquement et une analyse qualitative sera présentée.

Pour la deuxième partie de l'analyse, les différents types de personnes interrogées seront tous regroupés et une analyse quantitative sera présentée.

4 L'analyse des questionnaires

4.1 Les résultats du micro-trottoir

4.1.1 Différence entre « sanction » et « punition »

En posant cette première question, il en découle que globalement, les personnes interrogées ne se rendent pas compte qu'il existe une différence entre ces deux termes.

La passante interrogée numéro 1 m'a expliqué, après l'interview, qu'elle avait suivi un cours sur le sujet lors d'une formation CEMEA suivie dans le but de devenir monitrice de camps de vacances. A travers les propos de cette personne, on peut donc en déduire que l'association CEMEA semble donner des éléments tout à fait pertinents sur le sujet comme il l'est d'ailleurs déjà démontré dans le cadre théorique de ce travail qui présente un tableau issue d'une brochure CEMEA. Il semblerait donc que la formation proposée par le CEMEA puisse être intéressante à suivre pour un enseignant également. La participation à ce cours serait donc une éventuelle solution au manque d'informations concernant l'usage de terme de « sanction » et de « punition » s'il s'avérait effectivement manquer à la suite de cette recherche.

Parmi les personnes interrogées, soit ces personnes répondaient ne pas savoir, soit elles se lançaient sur un ton plutôt hésitant dans quelques éléments de différenciation. Cependant, les personnes qui ont osé avancer une réponse étaient dans le juste en amenant des éléments tels que la punition est négative, corporelle, plus lourde que la sanction et qu'elle prive de quelque chose. Certes ces réponses ne sont pas complètes mais elles ne sont pas fausses pour autant.

Le passant numéro 8 qui avance que la sanction aurait plutôt un aspect juridique et la punition un aspect plus général a en partie raison malgré que ce ne soit pas l'élément de différence principal. En effet comme vu plus haut dans une citation de l'organisme CEMEA (2.2.2), la sanction a en effet un rapport à la loi puisque celle-ci veut permettre à l'enfant de comprendre la faute commise et donc de comprendre la mise en place de la loi transgressée. Cependant, la punition n'a pas un aspect plus général, étant issu d'un type de sanction, on pourrait plutôt dire que c'est la sanction qui est un terme plus général.

Ici, il est important de préciser qu'après les réponses données par les passants, je complétais ou leur donnais la réelle différence entre punition et sanction au travers d'une phrase théorique et

d'un exemple concret. Effectivement, les questions suivantes portant uniquement sur les punitions, il était important que les personnes interrogées en comprennent donc bien la définition.

4.1.2 Avis sur l'usage de la punition à l'école primaire

Dans presque toutes les réponses obtenues sur ce thème, bien qu'elles n'affirment pas concrètement (hormis le passant numéro 10) que la punition est impertinente, les personnes s'accordent à penser qu'un système qui permet à l'enfant de réfléchir à la faute est préférable. En d'autres termes, sans s'en rendre compte, ils avancent que la sanction est plus adaptée que la punition. Cependant, certains d'entre eux semblent penser que la punition peut également être utile selon certaines situations et notamment lorsque le système de sanctions ne suffit pas.

Il est également remarquable, suite aux réponses à cette question, que les gens ne comprennent pour certains pas encore la différence entre les sanctions et les punitions bien que je le leur ai expliqué cette nuance. Cela démontre une fois de plus l'ambiguïté qui existe entre ces deux termes.

4.1.3 Souvenirs personnels

Comme il était attendu pour cette question, très peu de personnes ont un bon souvenir de punitions reçues à l'école primaire.

Certaines personnes évoquent des châtiments corporels. Contrairement à l'idée que l'on pourrait se faire, ce n'est pas uniquement les personnes âgées qui en parlent puisqu'un passant âgé de 36 ans raconte avoir été tiré par les cheveux.

Les personnes témoignant d'un bon souvenir, argumentent ce choix en avançant que ces « punitions » les aidaient à réfléchir à la faute commise. Cependant, il n'est pas certain, une fois de plus, que les sanctions citées ici appartiennent réellement à la catégorie des punitions.

4.1.4 Abolition de la punition

Les avis sont partagés sur ce sujet. Bien que le nombre de passants ayant répondu « non » à l'idée de l'abolition soit plus élevé, il n'est pas certain que l'on pourrait conclure que les citoyens ne soient pas prêts à l'abolir. En effet, une fois de plus, il est important de tenir compte en analysant les

réponses à cette question que les personnes interrogées ne font pas bien la différence entre « sanctions » et « punitions ».

4.1.5 Commentaires généraux du micro-trottoir

Après avoir analysé ce micro-trottoir, différents éléments semblent ressortir. D'une part, même après que ces personnes interrogées aient reçu une explication, certes peut-être rapide, elles ne sont pour la plupart pas plus au clair sur la différence entre « punition » et « sanction ». En effet, en ayant observé le visage et le comportement des personnes interrogées, il fait état que même après une explication de la différence existant entre « punition » et « sanction », ces personnes ne faisaient pas encore la différence entre ces deux termes en répondant aux questions suivantes.

Je pense que cela est dû, soit au fait que l'explication n'était pas claire ou trop longue, soit au fait que les passants interrogés ont d'autres choses en tête ou encore que cela ne les intéresse pas réellement.

Une autre remarque que je me suis faite personnellement à la suite de ce micro-trottoir, est qu'il aurait été intéressant de connaître la profession des passants interrogés. En effet, je pense que cette indication aurait peut-être pu expliquer certaines réponses données. Notamment par exemple pour le passant numéro 8 qui parle de justice et est donc peut-être en rapport avec celle-ci dans sa profession.

De plus, certains passants ont peut-être un métier dans lequel des sanctions autres que pédagogiques sont données et cela peut donc influencer leurs réponses puisque c'est surtout en pédagogie que la différence est faite entre « punition » et « sanction ».

Après réflexion, je pense qu'un aspect qui aurait pu apparaître et qui aurait peut-être simplifié le raisonnement des passants aurait pu être de leur donner différents exemples de situations utilisant à tour de rôle des sanctions négatives ou positives et de leur demander leur avis dessus. Cela aurait peut-être donné un avis plus concret et après cela les passants se seraient alors rendu compte de ce qu'il leur semble réellement adapté.

De plus, il est intéressant ici de noter que les différences d'âges n'influencent pas l'avis quant à l'usage de la punition. En effet, les réponses des personnes du même âge ou de la même tranche d'âge n'ont ici que peu de similitudes entre elles. Il semble alors impossible de déduire des éléments selon l'âge

des personnes. Un micro-trottoir interrogeant un plus grand nombre de personnes aurait peut-être pu être objet à une généralisation de pensée par âge.

4.2 Les résultats du questionnaire aux étudiants de la HEP-BEJUNE

4.2.1 Différence entre « sanction » et « punition »

Parmi les quinze étudiants de la HEP-BEJUNE ayant répondu au questionnaire, deux parmi eux ne connaissent pas la différence entre ces deux termes. L'un parle de « synonymes » et l'autre témoigne de les « utiliser de la même manière bien que la sanction semble plus large ».

Pour les treize autres étudiants interrogés, cinq parmi eux mettent en avant l'aspect « éducatif » de la punition en utilisant ce terme précis et trois autres le disent également implicitement en utilisant des termes tels que « changer un comportement et réparer les conséquences négatives », « réflexion derrière la sanction » ou que la sanction permet de « faire prendre conscience à l'enfant de son erreur ».

Les cinq restants donnent une différence correcte entre sanctions et punitions mais ne parlent pas de l'aspect éducatif de la sanction. Cependant, ils mettent bien d'autres éléments en évidence. Par exemple, que « la punition a une connotation négative tandis que la sanction l'a moins ». Cette définition n'est certes pas complète mais cependant elle n'est pas fautive puisqu'effectivement la punition a un aspect négatif. Il aurait été plus juste de dire que la punition est une sanction qui fait partie des sanctions négatives comme l'a fait d'ailleurs un de ses cinq collègues.

Un autre de ces cinq étudiants avance qu'« une sanction est une réaction à un acte précis (sanctionnable) alors qu'une punition est plutôt générale, peu importe la faute commise ». Il est difficile de comprendre ce que cet étudiant a voulu dire puisque une sanction, qu'elle soit négative ou positive tombe après un acte précis de toute façon. Il est envisageable que cette personne voulait en fait mettre en avant que la sanction condamne un acte alors qu'une punition condamne plutôt l'élève en tant que personne. Une explication supplémentaire aurait été la bienvenue ici.

Un autre étudiant a l'air d'avoir compris qu'il existait une différence entre ces deux termes mais malheureusement semble confondre leur utilisation. En effet, ces deux définitions sont correctes mais correspondent respectivement à l'autre terme. Une fois de plus, cela démontre bien l'ambiguïté qu'amènent ces deux appellations.

Le dernier étudiant à avoir répondu évoque une définition qui semble inventée : « une sanction représente les conséquences d'un manquement au règlement de l'établissement scolaire et une punition est le résultat d'un cumul de dérogations au règlement en vigueur dans la classe. »

Un élément qui apparaît également dans cinq des questionnaires, outre l'aspect éducatif de la sanction, est que la sanction joue un rôle de « privation », d'« humiliation » ou de « tort pour compenser un mal qui a été fait » et qui n'a de plus « pas de lien avec la faute commise ».

Il est intéressant de mettre en avant également encore dans les réponses à cette question que l'un d'entre eux rajoute que « ces débats terminologiques ne sont que des coups d'épée dans l'eau qui, au final, ne changent guère le cours de choses ». Je suis d'accord avec cette idée que peu importe le nom que l'on donne à l'acte, il sera quand même effectué de la même manière. Cependant, je pense que pour pouvoir faire une différence sur le terrain entre les punitions et les sanctions il est nécessaire d'en connaître les définitions et surtout les limites.

Ces résultats prouvent donc que même pour les étudiants ayant répondu à ce questionnaire (dont 14 en troisième année) ne sont pas forcément encore au clair avec ces termes et certains continuent même de les utiliser comme synonyme et de les confondre.

4.2.2 Avis sur l'usage de la punition à l'école primaire

Parmi les réponses obtenues, 4 parmi elles ne démontrent pas un avis sur l'usage de la punition à l'école primaire mais commentent la définition du mot « punition » donnée dans la question 3 affirment être d'accord avec cette définition sans donner d'autres éléments et le dernier définit cette définition comme « militaire ». Ces personnes n'ont malheureusement pas compris l'enjeu de la question qui était de connaître leur avis personnel sur l'usage de la punition définie comme il l'est indiqué.

Parmi les onze autres questionnaires qui me sont revenus, seulement un seul d'entre eux témoigne de la pertinence de la punition. Il y est dit que « celles-ci permettent de recadrer et de signifier à l'élève que son comportement n'est pas acceptable et c'est pour cela qu'il est puni. [...] l'élève doit comprendre que tout comportement déviant est réprimandé ».

Il est important de souligner ici que cette même personne avait donné une définition à caractère éducatif pour la sanction et que donc cette personne connaît la différence entre ces deux termes.

Cette réponse représente un avis qui existe encore dans de nombreux esprits. Ces personnes ne se rendent peut-être pas compte qu'en donnant une sanction positive, il est justement question de faire comprendre à l'élève que « tout comportement déviant est réprimandé » tout en se souvenant que l'on s'adresse à un enfant qui cherche encore à développer son rapport à la loi et ses propres limites.

Pour les dix autres étudiants, ils sont d'avis que la sanction est plus adaptée que la punition. Ils l'expliquent comme suit, avec des exemples représentatifs de manière explicite pour certains et implicite pour d'autres : « la punition est humiliante », « il faut mener une réflexion avec l'élève sur son comportement », « l'élève doit comprendre sa faute et la corriger, il devrait ensuite se sentir soulagé », « Il faudrait tout de même que l'enfant comprenne vraiment pourquoi il est puni ».

Cependant, si ces personnes semblent avoir compris l'aspect positif de la sanction, la plupart n'oublie pas de mentionner que la punition doit tout de même avoir un aspect désagréable afin que l'élève se rende compte qu'il a mal agi.

Après avoir comparé ces réponses, j'estime que cela est plutôt positif pour la suite de la pédagogie. En effet ces futurs étudiants semblent presque tous d'accord pour dire qu'une sanction doit être réflexive et éducative. Elle ne doit pas être une corvée mais ne doit pas être un travail agréable pour autant. Il reste à espérer que ces futurs étudiants mettront cela en œuvre dans leurs futures classes.

4.2.3 Dispositifs observés dans les classes de stages

Parmi les quinze étudiants interrogés, huit témoignent de stages dont les classes fonctionnaient sans punitions.

Voici un listing de ces moyens observés par les étudiants :

- fiche réflexive (cité 2 fois)
- système de « bon points » pour encourager le comportement positif distribué suite à un progrès de comportement remarquable. (cité 3 fois)
- tâche collective pour la classe
- service à rendre
- chaise de réflexion puis ensuite expliquer son acte et s'excuser
- système de réparation de la faute commise (ex : offrir quelque chose fait soi-même dans le cas où on lui aurait volé quelque chose)

Cette liste témoigne donc de l'effort ou simplement de l'intérêt fourni par certains enseignants pour éviter la punition. Il est également constatable que la fiche de réflexion ainsi que le système de bons points semblent plaire puisqu'ils apparaissent ici de manière récurrente.

4.2.4 Aspects positifs et négatifs de mise en place de punitions à l'école primaire

Il s'est passé quelque chose d'inattendu pour la question « Qu'est-ce qui pourrait-vous inviter à les mettre en place dans vos classes » ou au contraire à vous en empêcher. En mettant en place le questionnaire, le mot « les » se rapportait à la base aux dispositifs mis en place dans les classes pour éviter les punitions. Or quasiment tous les étudiants ayant répondu à cette question ont pensé qu'il s'agissait de donner son avis sur pourquoi ou pourquoi ne pas utiliser la punition en classe.

Je vais donc analyser les réponses en associant ce « les » aux punitions.

Neuf des étudiants interrogés trouvent des aspects positifs aux punitions. Pour les étudiants, un élément qui revient souvent avec l'usage de la punition est que celle-ci est « facile et rapide ». De

plus, il semblerait d'après certains, qu'elles donnent un certain « pouvoir sur les élèves » et qu'elle permette d'« apprendre à faire respecter les règles et que tout acte a des conséquences ».

Plusieurs d'entre eux évoquent également la punition comme dernier recours si rien d'autre ne fonctionne.

Je pense que si les étudiants peuvent témoigner d'autant de points positifs quant à la punition, bien qu'ils aient fait preuve de certaines craintes quant à son utilité en répondant à la deuxième question, c'est qu'ils ne sont pas encore prêts pour la plupart à l'abolir. En effet, en théorie ils semblent mettre en avant tous les aspects positifs liés à l'utilisation d'un système éducatif et formateur tel que la sanction positive mais il semblerait qu'en pratique, la punition soit encore dans les mœurs.

Heureusement, en plus de ces aspects positifs de la punition, les étudiants émettent également certaines limites. Trois d'entre eux mettent en avant le fait que l'usage des punitions « rabaisse les élèves ». Un autre s'interroge quant à la relation « élève-enseignant » qui deviendrait mauvaise et deux autres évoquent le manque de sens pour l'élève.

Ces éléments sont tout à fait pertinents mais si on les oppose aux aspects positifs cités plus haut, ils pourraient avoir moins d'influence lors du choix de mise en route du dispositif lié à la discipline.

Cinq des personnes interrogées, qui pour leur part avaient compris la question au sens des systèmes mis en place dans les classes pour remplacer la punition donnent leur idée sur un moyen qu'ils aimeraient eux-mêmes mettre en place dans leur future classe. L'un parle de système où la discussion et les remédiations sont mis en avant. Un autre ne donne pas d'exemple concret mais avance le fait qu'il faut créer le système de sanctions avec les élèves en début d'année. Les trois derniers, qui avaient cité le système de bons points comme système observé dans les classes de stages, avancent qu'ils opteront également pour ce dernier.

Cela permet donc d'en déduire que si ce système de bons points était présenté à plus de personnes, il pourrait séduire davantage. Cela démontre qu'il serait peut-être pertinent de présenter différents moyens de sanctions à la HEP. Ceci pourrait peut-être inciter les futurs enseignants à éviter les punitions. Donner une théorie ne suffit pas, il faut présenter une mise en place concrète.

4.2.5 Abolition de la punition

Parmi les 15 étudiants interrogés, l'un d'entre eux ne s'est pas positionné, peut-être a-t-il omis de répondre à la question. Quatre autres pensent que la punition est utile et qu'il serait inenvisageable de bannir son utilisation. Leurs arguments sont que « certains élèves ont besoin d'être recadrés et les limites ont besoin d'être refixées », que « certains élèves ont besoin de tester le cadre mis en place et s'il n'y a aucune répercussion en cas de transgression, les élèves essayeront d'aller toujours plus loin », que « pour les fautes graves, si les élèves sont violents, insultants ou autre, une grosse punition est indispensable » ou encore que « la punition maintient une sorte de lien avec la réalité et de la société. En cas de suppression, il pourrait en résulter une sorte d'impunité nuisible à tous. »

D'après moi, ces arguments sont tout à fait fondés et valables. Cependant, n'est-ce pas justement le but des sanctions également de faire respecter des règles, d'éviter des répercussions et surtout de maintenir un lien avec la société occidentale dans laquelle nous vivons, dans laquelle, rappelons-le, il est possible de s'exprimer et de se défendre avant de subir une sanction ?

D'après moi, c'est surtout pour les personnes comme ces dernières, qui ont l'air d'avoir peur de supprimer les punitions, qu'il serait important de donner plus d'informations sur les systèmes fonctionnant sans punitions et surtout d'en démontrer certains exemples.

Les 10 étudiants restant, sont quant à eux favorables et surtout ouverts à une possible abolition de l'usage de la punition à l'école primaire.

L'un d'entre eux pense que la punition appartient à un mode ancestral, « utilisé depuis des lustres » et que si quelqu'un est prêt à envisager quelque chose de différent, lui-même est prêt à l'adopter. Cette pensée va de pair d'après moi avec deux autres étudiants qui semblent eux aussi prêts à abolir la punition tout en étant conscients du travail que cela représente. L'un évoque le fait que « certains enseignants ne changeront quoiqu'ils arrivent pas leurs méthodes ». Le second quant à lui s'exprime par la positive en ajoutant que « cela demande beaucoup de temps, de patience, de persévérance et d'amour ».

Ces personnes ont d'après mon avis totalement raison. S'il est envisageable de réfléchir à un système de sanctions fonctionnant sans punition, il ne faut pas en oublier le temps que cela nécessite. Cependant, au vu de toutes les vertus que prône ce genre de système, il est pour moi nécessaire d'y accorder du temps. De plus, il ne faut pas oublier qu'une fois qu'un système a été travaillé, mis en place et a fait ses preuves, il peut être en général réutilisable avec la prochaine classe. Et si cela ne fonctionne pas avec la classe suivante, il faudra effectivement consacrer du temps à l'élaboration d'une

nouvelle méthode. Mais rien n'empêche de faire cela avec les élèves dans le cadre de la formation générale pour leur faire prendre conscience du fonctionnement d'une microsociété.

Trois autres d'entre eux évoquent, comme l'on pouvait s'y attendre à la suite de ce questionnaire, qu'il serait plus judicieux de mettre en place un système de sanctions, et de trouver un système alternatif à la punition.

Il est également intéressant de noter pour cette question que l'un des étudiants fait également référence à l'utilisation de punition au sein de la famille. D'après lui, « les élèves devraient être habitués dès petits à ne pas être sanctionnés ».

Même s'il est vrai qu'il est important de travailler avec la famille et de respecter l'environnement de l'enfant, je pense qu'il est également important que l'enfant soit confronté à différents styles de fonctionnement et que l'école ne doit pas fonctionner comme à la maison. De plus, il s'agit ici de transgression qui n'est pas comparables à celles commises au sein de l'école qui peuvent avoir de l'influence sur vingt-cinq camarades également.

4.2.6 Commentaires généraux sur le questionnaire destiné aux étudiants

L'âge des étudiants n'est ici pas pris en compte pour analyser certains aspects. En effet les étudiants interviewés sont âgés de 21 à 28 ans ce qui ne permet pas de comparer les éléments par tranche d'âge.

D'après moi ce questionnaire démontre surtout une chose essentielle ; l'information sur des moyens existants pouvant pallier la punition manque cruellement. En effet, bien que ces étudiants aient prouvé qu'ils étaient capables d'avancer des apports théoriques sur le sujet, à travers leurs différentes questions, le sujet reste pour la plupart concrètement encore flou. En effet, beaucoup d'entre eux mettent en avant les aspects positifs d'un système fonctionnant sans punitions dans une réponse alors que pour la suivante, ils émettent encore quelques doutes sur l'abolition de la punition.

Je pense donc que l'élément principal qu'il faut retenir de ce questionnaire est que parler de sanctions et punitions en théorie ne suffit pas. Pour bien en comprendre les enjeux et surtout utiliser les deux termes à bon escient, il est nécessaire de comprendre leurs différences sur le terrain à l'aide d'exemples.

Il est également intéressant de noter que pour la dernière place laissée pour les commentaires, en plus d'aspects qui ont déjà fait sujet dans cette analyse, trois des étudiants interrogés affirment avoir un avis négatif sur l'usage de la punition mais ne sont absolument pas sûrs de ce qu'ils utiliseront réellement sur le terrain.

4.3 Les résultats du questionnaire destiné aux enseignants de l'école primaire

Avant toute chose, il est important de préciser que vu le nombre de réponses reçues (cinq réponses), il sera inenvisageable de tirer des conclusions qui pourraient être trop hâtives. Les années d'expérience ne feront pas l'objet d'une quelconque analyse et seront laissées de côté afin de regrouper les cinq réponses sur le pied d'égalité qui est simplement celui d'être enseignant.

4.3.1 Différence entre « sanction » et « punition »

Parmi les cinq réponses obtenues pour cette première question, deux d'entre elles abordent la sanction en parlant de son lien avec le mauvais acte, contrairement à la punition qui « est sans lien concret avec le mauvais acte ». Pour ces personnes, la punition « n'engendre pas de réflexion » et « la sanction est bien plus éducative que la punition ».

En s'accordant avec Maheu (2.2.2) au sujet du rapport avec l'acte, il semble que ces deux enseignants ont parfaitement saisi la différence existant entre ces deux termes.

Un autre de ces enseignants mentionne et met surtout en évidence dans ses propos la notion de « lien ». En effet, pour cette personne, « une sanction permet de maintenir le lien avec l'enfant, c'est un « stop technique » qui permet à l'enfant de réfléchir sur ce qu'il a fait et les conséquences que cela a pu engendrer ». Une punition quant à elle aurait tendance, d'après lui à rompre le lien avec l'enfant. « On lui fait passer le message : « tu n'as pas bien fait, tant pis pour toi, tu vas payer ! »

Cette personne semble donc également, d'après ses propos, avoir compris la réflexion qui existe derrière la sanction.

Pour les deux dernières personnes interrogées, la nuance semble un peu plus difficile à percevoir. L'une avance clairement ne pas percevoir la différence et l'autre le démontre en avançant que « le mot sanction, c'est la théorie et le mot punition c'est la pratique ». Cet élément était déjà ressorti, rappelons-le lors du micro-trottoir. De plus on peut également faire le lien avec les commentaires émis par les étudiants de la HEP-BEJUNE qui affirment également connaître en théorie la différence mais qui en pratique, ne sont pas certains de la faire.

Ces différentes réponses témoignent donc une fois de plus du manque d'informations sur le sujet puisque l'ensemble de ces personnes ne semble pas au clair sur le sujet qui semble pourtant être un sujet primordial en pédagogie.

4.3.2 Avis sur l'usage de la punition en classe

Pour cette question, les cinq enseignants s'accordent à dire que l'usage de la punition doit être évité et qu'une sanction doit permettre de « réfléchir à ses actes et propose une réparation pour la personne « lésée » ou le matériel endommagé ».

Cependant, deux d'entre elles affirment tout de même qu'en cas de dernier recours la punition reste utile.

Une fois de plus ces réponses témoignent à mon avis d'une théorie qui n'est pas en accord avec la pratique.

4.3.3 Les moyens mis en place dans les classes

Les cinq enseignants interviewés affirment être conscients qu'il existe des moyens mis en place dans des classes pour pallier la punition et les mettre en place dans leur propre classe.

Voici une liste des différents types de procédures mises en place par ces cinq enseignants pour pallier l'usage de la punition :

- Valorisation positive par une échelle du comportement où l'élève ne peut que monter
- Une carte au trésor à colorier pour chaque journée qui s'est bien déroulée qui donne droit à un privilège lorsqu'elle est complétée
- Utilisation de carton jaune et rouge, le rouge étant accompagné d'une mise à l'écart afin de réfléchir à son acte
- Fiche de réflexion
- La réparation
- Le pardon
- Le conseil de classe
- La « chaise pour réfléchir » ou table « je grandis »
- Mise à contribution des élèves en début d'année pour fixer les règles de vie
- Organisation des espaces pour éviter les conflits
- Avertissement en gagnant ou perdant des soleils
- Encouragements oraux

Cette liste complétée au moyen des cinq différents questionnaires démontrent qu'il existe de nombreux moyens mis en place pour pallier la punition. Je suis très contente de pouvoir en obtenir certains exemples et je pense qu'il serait intéressant de partager cela avec toutes les personnes en lien avec la pédagogie, notamment lors des cours de la HEP-BEJUNE.

Ici, il est possible de noter la mise en avant des encouragements oraux. Ceux-ci sont sûrement utilisés très souvent sans pour autant que les enseignants les associent à un moyen pouvant éviter la punition. C'est pourtant le cas et comme le dit Corneloup (2.2.4), ceux-ci sont extrêmement importants dans la vie de classe.

Il est également important de noter que si ces cinq enseignants affirment mettre en place des dispositions visant à éviter la punition en classe, ce n'est pas forcément le cas pour tous les enseignants. D'ailleurs il est probable que les personnes utilisant la punition en classe n'aient pas daigné répondre par peur d'être jugés.

4.3.4 Abolition de la punition

Parmi ces cinq enseignants, deux d'entre eux pensent qu'il est envisageable d'abolir la punition tout en maintenant la sanction. Les trois autres sont également partisans de cette abolition mais émettent tout de même certaines limites. L'un met en avant le fait que la punition doit rester disponible en cas de non-respect et de mauvais fonctionnement d'autres systèmes. Et enfin les deux derniers enseignants interrogés pensent que si cela est possible, il ne faut néanmoins pas oublier que le système de punition existe dans la société avec par exemple les amendes et qu'il faudrait donc changer toute la société.

4.3.5 Commentaires généraux sur le questionnaire destiné aux enseignants

Les âges des différentes personnes interrogées vont de 23 à 34 ans. Il est donc difficile de parler de différence de générations ici. C'est pour cette raison que l'âge des enseignants ne fait pas l'objet d'une analyse dans ce travail.

Il est important de noter que si ces cinq enseignants affirment mettre en place des dispositions visant à éviter la punition en classe, ce n'est pas forcément le cas pour tous les enseignants. D'ailleurs il est probable que les personnes utilisant la punition en classe n'aient pas daigné répondre par peur d'être jugé.

Ce qu'il faut principalement retenir de ce questionnaire est que la différence entre sanctions et punitions reste encore difficile à faire pour certains enseignants. Il serait donc nécessaire de donner

plus d'informations sur le sujet et notamment de partager entre enseignants les différents systèmes mis en place dans les classes.

Dans les commentaires ajoutés par ces enseignants, un élément me paraît important. Il s'agit d'un témoignage à propos du CAPPES : « Le CAPPES nous est d'une aide précieuse et je trouve que beaucoup d'établissements n'ont pas encore recours à leurs services et c'est vraiment dommage ».

Voici donc une fois de plus la question de l'information. Les établissements dont il est question ont-ils conscience de l'existence du CAPPES et de moyens existant autres que la punition ?

4.4 Les résultats du questionnaire destiné aux membres des directions d'écoles

Pour ce questionnaire, le nombre de réponses obtenues est malheureusement de deux. Il est important de tenir compte avant de commencer l'analyse que les deux membres de direction d'écoles interrogés ont respectivement 21 et 27 ans d'expérience en tant qu'enseignants du primaire.

4.4.1 Différence entre « sanction » et « punition »

Pour cette réponse, aucun des deux répondants n'a pu donner une définition correcte de la punition et de la sanction. Voici les deux définitions respectives données par chacun d'entre eux.

« Une punition est un acte plus fort qu'une sanction ».

« La sanction a pour but de poser une limite dans un cadre précis et clair, de sanctionner des comportements inadéquats connus. La punition est un acte flou, qui intervient dans un cadre peu défini, pour des comportements qui n'ont pas été forcément décrits et précisés. »

La première réponse, succincte et peu complète amène à penser qu'un développement pour préciser cette réponse serait le bienvenu. Si par « action plus forte », la personne interrogée sous-entend quelque chose de plus pénible, comme par exemple une punition expiation (Piraat 2.2.3), sa

définition peut alors prendre du sens. Cependant, cet élément reste le seul qui pourrait être sensé mais reste trop implicite pour pouvoir être sûr que c'est ce que cette personne avance.

Concernant la réponse du deuxième membre de la direction, la grosse erreur qui surgit est de penser que la sanction sanctionne un comportement inadéquat. En effet, comme nous avons pu le constater dans le cadre théorique de cette recherche, suite à la lecture de plusieurs auteurs, notamment Maheu (2.2.2), la sanction sanctionne un acte et non un comportement. C'est d'ailleurs une des plus grandes différences existant avec la sanction.

Cependant, certains éléments qui en ressortent sont plus pertinents. Il est exact que la sanction est toujours donnée dans un cadre précis et clair puisqu'elle demande une discussion et une mise au point sur le comportement avec l'élève. Cette personne a donc également raison lorsqu'elle affirme que la punition est un « acte flou » concernant des « comportements qui n'ont pas été forcément décrits et précisés ». Il s'agit ici d'un des éléments de différence entre sanction et punition. Cette définition n'est donc pas totalement fautive.

Une fois de plus, il est prouvé par cette question que cette différence de terme reste encore ambiguë et même pour des directeurs d'école ayant beaucoup d'années d'expérience dans l'enseignement.

4.4.2 Avis sur l'usage de la punition à l'école primaire

Pour cette question, l'une des deux personnes interrogées semble de pas avoir bien compris la question. Elle répond en avançant que cette définition manque de précision car les comportements ne sont pas décrits. Puisque cette personne n'a sans doute pas bien compris la question, elle complète sa réponse en ajoutant des éléments à la définition donnée : « ce n'est pas seulement un comportement disciplinaire, mais lié à la bienséance, au respect des biens et des personnes, à l'usage collectif, à la vie en groupe, etc. »

Il n'y a donc ici aucun avis donné. Cette réponse me prouve qu'un questionnaire reste plus difficile à analyser qu'un entretien puisque je ne peux pas donner d'informations supplémentaires suite à une réponse à laquelle je ne m'attendais pas.

La seconde personne interrogée quant à elle, dont la réponse à la première question correspond à la première réponse donnée plus haut, met en avant qu'« une punition n'est pas utile si elle n'est pas constructive et n'a pas en soi le but de permettre à un élève de poursuivre un

comportement adéquat. » En d'autres termes, sans le savoir, cette personne évoque que les sanctions sont plus adaptées que les punitions puisqu'elles sont constructives et sont mises en place dans le but de viser à une remédiation de comportement.

Cela est plutôt rassurant puisqu'il est prouvé ici que même sans connaître la différence de terme existant entre « sanction » et « punition », cette personne sait qu'il existe différents types de sanctions et que la punition est à éviter.

4.4.3 Dispositifs mis en place pour éviter la sanction dans les classes de l'école primaire

Voici les éléments analysés en continuant avec la même personne. Cette personne témoigne d'encourager elle-même des pratiques permettant d'éviter la punition en classe. D'après elle, les enseignants ont à disposition d'autres outils qu'ils peuvent utiliser. Ils en donnent quelques exemples :

- L'encouragement à un comportement positif
- La discussion
- La réflexion

Cette personne semble donc, suite à ses réponses, être tout à fait consciente des moyens pouvant remplacer la punition en théorie. Malgré une mauvaise définition de deux termes, elle semble au clair quant à la différence pratique existante.

Elle affirme d'ailleurs à la fin de son questionnaire au sujet de la punition dans la rubrique « commentaires » que « moins il y en a, plus la vie de la classe et du collège est facilitée ».

Pour le deuxième membre de la direction ayant répondu au questionnaire, il ne lui semble pas avoir vu de moyens mis en place dans les classes pour remplacer les punitions. Cependant. Il semblerait qu'ici cette personne aie oublié la différence existant entre « sanction » et « punition » malgré sa définition théorique qui avait du sens. A la suite de cette question, il est demandé de citer quels moyens existent pour éviter les punitions. Voilà la réponse donnée :

« La sanction est la conséquence de comportements qui se répètent mais qui doivent auparavant avoir fait l'objet d'un objectif d'éducation. Eduquer est une étape indispensable et préalable à la sanction. »

Cette définition a beaucoup de sens et je suis moi-même entièrement d'accord qu'il s'agit d'abord de passer par une discussion éducative. Mais ici, il s'agissait de parler de punitions et non de sanctions. Une fois de plus, ces deux termes ont été mélangés.

Cette personne rajoute encore qu'elle encourage surtout cet aspect en affirmant que « l'étape éducative fait partie intégrante du règlement de l'école. »

On peut donc en déduire que la sanction serait plus pertinente pour cette personne que la punition étant donné son aspect éducatif.

4.4.4 Abolition de la punition

La même personne donne une réponse correspondant à ce qu'elle a déjà dit. Pour elle, la punition fait partie de l'« acte éducatif » et il ne faudrait donc pas l'abolir. « L'élève a besoin de savoir pourquoi il est puni et que certains actes ont des conséquences [...]. » Elle affirme donc que lorsque des explications ou un dialogue ne mènent à rien, la punition est de rigueur car « comprendre c'est bien, s'arrêter c'est mieux ». Pour cette personne, abolir les punitions serait « comme fermer les prisons ».

Il est plutôt surprenant pour un membre de direction de l'école primaire de comparer les punitions à la prison. La prison s'adresse aux personnes adultes ayant commis des délits très graves, il n'est d'après moi pas question de délits très graves à régler pour les enseignants qui peuvent toujours dans ce cas, se référer aux autorités. Il ne faut pas oublier que les élèves de l'école primaire sont des enfants qui cherchent encore leur limite et sont en plein développement.

Pour le deuxième membre de direction d'école interrogé, l'abolition de la punition semble possible « dans la mesure où les règles tenues par l'enseignant sont claires et précises et discutées régulièrement. »

Nous avons donc ici deux membres de direction qui ont un avis opposé l'un à l'autre, peut-être par manque d'information, peut-être par avis personnel.

Il est important de noter que dans une des réponses d'un enseignant interrogé, il apparaît qu'il semble dommage que certains établissements paraissent ne pas connaître l'existence du CAPPE qui

propose justement des moyens pouvant remplacer la punition. Peut-être que les deux directeurs d'ici ont justement pour l'un un contact avec le CAPPEP et pour l'autre non.

4.5 Les résultats généraux sur l'abolition de la punition

Voici les résultats globaux obtenus à la question « Serait-il possible d'abolir complètement l'usage de la punition ? »

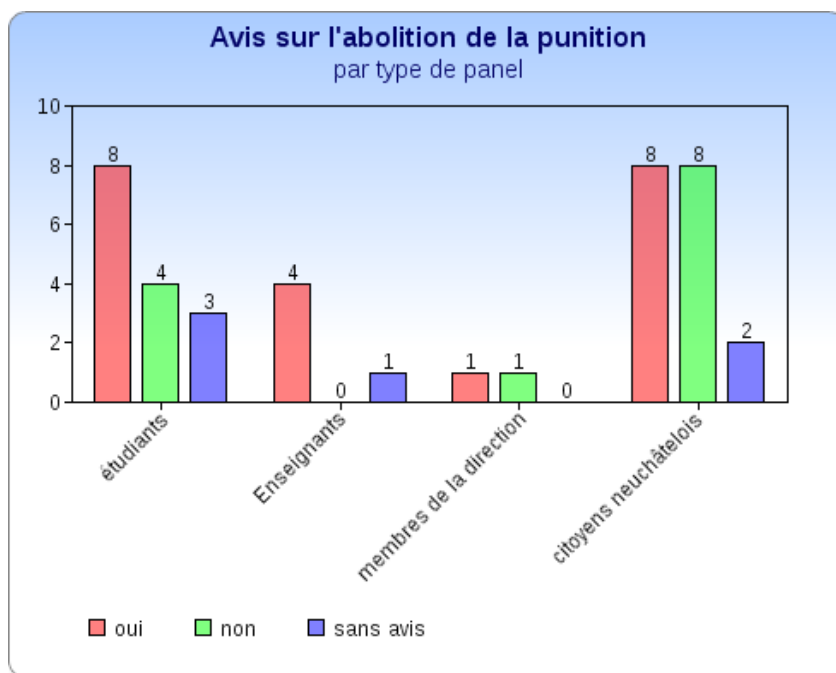


Figure 2 : graphique 1 des résultats sur la question de l'abolition de la punition

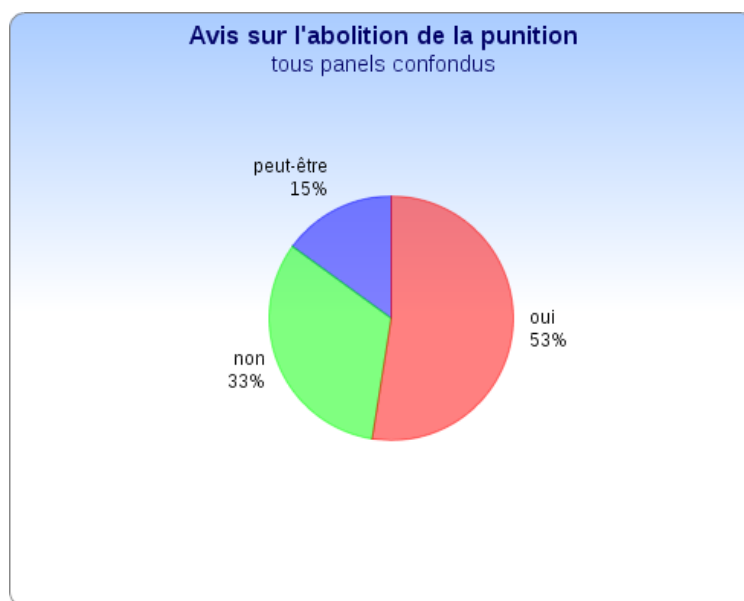


Figure 3 : graphique 2 des résultats sur la question de l'abolition de la punition

Ce qu'il est important de mettre en avant ici, c'est que l'avis général semble encore très partagé. Avec 53% de oui, même si cela est suffisant pour passer dans notre système démocratique je ne pense pas que l'on puisse être certains qu'une abolition de la punition pourrait être envisagée.

Il est bien sûr encourageant de voir que les premiers concernés, enseignants et futurs enseignants semblent plutôt favorables à cette démarche. Malheureusement, comme cela en a souvent fait l'objet de cette recherche, il s'agit ici d'un résultat théorique. Or en pratique, il ne sera jamais réellement possible de savoir si aucune punition n'est donnée. D'ailleurs, certains étudiants le disent eux-mêmes dans leur questionnaire, ils ne sont pas certains d'exclure la punition bien qu'ils envisagent une possible abolition de la punition.

De plus, le fait qu'un directeur d'école ne semble pas favorable pourrait également mettre des freins à cette démarche. En effet, bien qu'il soit ici le seul à avoir répondu par la négative, il est possible que d'autres directeurs puissent répondre comme lui.

En Suisse, si la décision était prise d'abolir l'usage de la punition en classe et d'en faire une loi, ce serait au peuple de décider par le vote démocratique. Les réponses obtenues avec le micro-trottoir, amènent des résultats serrés, ceci montre peut-être qu'une telle loi ne passerait pas.

Cette recherche montre donc que si les personnes en lien direct avec la pédagogie semblent ouvertes à une abolition. L'avis des citoyens sur ce sujet reste partagé mais cependant, sont-ils réellement au courant des autres moyens mis en place ?

5 Conclusion

En réalisant ce travail de mémoire, je ne pense pas avoir pu faire beaucoup changer les choses quant à l'utilisation de la punition à l'école primaire. Cependant, j'ai pu me rendre compte de plusieurs éléments intéressants. Certains sont encourageants sur la possible abolition de la punition mais d'autres ne semblent pas refléter que la société soit prête à remplacer la punition par certains moyens parallèles. Les résultats globaux finaux (ch.4.5 figures 2-3) démontrent toutefois une forte tendance à accepter une possible abolition de la punition. Mais avec un taux de 53% de « oui » pour cette possible abolition, il n'est pas possible d'affirmer que la société semble prête à accepter cela.

Je pense qu'actuellement, proposer une loi d'abolition de la punition à l'école primaire pourrait avoir des chances de passer mais cette recherche démontre bien que cela n'est pas certain.

En effet, certaines personnes semblent encore accrochées à ces pratiques anciennes et ne semblent pas prêtes à en utiliser des nouvelles.

Je pense que cela est dû au manque d'information générale sur le sujet. En effet, cette démarche a démontré que les citoyens n'étaient que peu, voire pas du tout au courant qu'il existait des sanctions pouvant remplacer l'usage des punitions. Quant aux enseignants et directeurs d'école, je ne suis pas sûre que ceux-ci soient tous au courant de leurs existences.

D'après moi, ce qu'il manque actuellement, ce n'est pas des moyens de sanctions évitant la punition, c'est le manque d'information à leur sujet. Il serait intéressant, voire même nécessaire qu'un partage soit fait entre les différents acteurs de la pédagogie. Dans ce travail, il a été mis en avant que de tels systèmes sont mis en place dans les classes, il faudrait donc qu'ils puissent être présentés et commentés à d'autres enseignants afin d'encourager ces derniers à se les approprier et les utiliser dans leur propres classes.

Il serait intéressant également d'organiser au sein de la HEP, pour les étudiants et futurs enseignants, des séances dédiées à la présentation de certains de ces moyens. En effet, ayant moi-même suivi trois ans de cours à la HEP-BEJUNE, j'ai pu constater qu'aucun cours n'était dédié à cela. Certes nous avons abordé en première année un cours théorique au sujet des sanctions et punitions, cependant, je ne pense pas qu'une théorie suffise à motiver les personnes à utiliser des systèmes de sanctions qui n'utilisent pas de punitions.

Cela ressort d'ailleurs nettement dans les questionnaires puisque l'on a pu voir que les étudiants qui semblaient réellement prêts à utiliser ces systèmes sont ceux qui avaient pu justement les pratiquer où les observer en stage.

D'ailleurs, je suis convaincue qu'essayer un système de sanctions qui n'utilisent pas les punitions, c'est l'adopter. En effet, le lien entre les élèves et l'enseignant semblent moins affecté qu'en usant des punitions et donc un meilleur climat de classe en découle.

Concernant l'utilisation du mot « punition », j'ai pu me rendre compte, qu'effectivement ce terme est mal utilisé. Personne n'a cité un aspect très important de ces deux termes : la punition est un type de sanction. Les personnes qui ont pu définir les différences entre punitions et sanctions les ont confrontées l'une à l'autre sans prendre en compte cela. De plus, les réponses données aux différentes questions prouvent très bien que les personnes s'emmêlent rapidement les pincesaux lorsqu'elles veulent parler de l'une ou l'autre.

Moi-même en réalisant ce travail, je devais me concentrer pour ne pas confondre les deux termes au début de la rédaction de ce mémoire.

Au cours de l'élaboration de ce travail, j'ai d'abord trouvé surprenant que les professionnels du milieu pédagogique ne connaissent pas la différence entre les termes de « sanction » et « punition ». J'avais l'impression que ceux-ci ne se rendait pas compte que lorsque l'on parlait de « punition », cela voulait dire que la sanction pouvait avoir un impact négatif sur l'élève. Cependant, après avoir eu des discussions et certains retours dans les questionnaires, je me rends bien compte que l'utilisation de ces deux termes importe peu, ce qui compte, c'est leur contenu et donc leur utilisation dans la pratique de classe.

Tant qu'un enseignant met en place des systèmes de sanctions qui permettent à l'élève de réfléchir sur son acte et de le remettre en cause, il importe peu de savoir si au fond cette démarche s'appelle « sanction » ou « punition ».

Si les enseignants ne connaissent pas forcément cette différence linguistique, il n'empêche qu'ils utilisent parfois dans leur classe des systèmes de sanctions sans punitions.

Une fois de plus, il est important de noter que ce qui compte ce n'est pas la théorie mais la pratique !

Concernant ma future pratique personnelle, je pense que ce travail m'a apporté des éléments intéressants. Je remarque d'une part qu'il est important dès le début de l'année de mettre en place un système de gestion de classe avec l'aide des élèves en posant un cadre clair et précis. De plus, lors des réunions de parents, je mettrai l'accent sur l'utilisation de sanctions et pas de punitions en leur expliquant cette différence.

La liste des différents moyens découverts dans ce travail (annexe 7.6) me sera très utile. J'espère pouvoir essayer chacun de ces éléments durant mes années d'enseignement afin de tester et de choisir celui qui correspondra le mieux à ma pratique.

De plus, cette liste m'a permis de répondre en partie à ma question de recherche concernant les pratiques de classe. Puisque tant d'éléments de sanctions sans punitions ont pu être cités, cela démontre que des enseignants mettent bien en pratique de tels systèmes dans leur classe.

J'espère pouvoir partager cette liste avec mes collègues et futurs collègues afin qu'ils puissent eux aussi s'appropriier l'une ou l'autre de ces pratiques surtout s'ils se retrouvent en difficulté avec la gestion de classe.

Comme l'a dit Corneloup (2.2.2), le type de sanction choisi dépend de tout un chacun selon sa conception de l'enfant et il est donc nécessaire d'avoir différents outils à proposer.

Lors de l'élaboration de ce travail, je regrette de ne pas avoir utilisé plus d'aspects pratiques. J'aurais pu réaliser cela par exemple, en présentant deux types de réactions différentes suite à un mauvais comportement, l'un usant de sanction et l'autre de punition. J'aurais alors demandé l'avis aux personnes ayant observé la scène et j'aurais pu analyser leur réaction.

De plus, je pense que mes questionnaires n'étaient pas assez clairs. En effet, les réponses aux questions étaient parfois à côté de ce que j'attendais. Heureusement, les questions étant assez nombreuses, cela n'a pas influencé mon analyse.

Si je devais refaire ce mémoire maintenant, je pense que la question à laquelle j'essaierais de répondre serait axée sur l'information existant à ce sujet. Un exemple de question pourrait être :
« Quelles sont les informations données aux enseignants au sujet des systèmes de sanctions positives existants et par quels biais sont-elles données ? »

6 Bibliographie

- Berthod, N. (2006, printemps). Cahier cemea n 242. *autorité et punition*. Genève, Suisse: Médecine & hygiène.
- Brunelle, L. (1973). *Qu'est-ce que la non-directivité?* Paris: Delagrave.
- Cahier CEMEA. (2006). n°242. *Autorité et punition*. Suisse.
- CAPPES. (2013, août). Récupéré sur <http://www.cappes.ch>
- Corneloup, A. (1990). *La discipline au quotidien*. Paris: Nathan.
- Defrance, B. (2003). *Sanctions et discipline à l'école*. Paris: La découverte et Syros.
- dépliant CAPPES. (2013, décembre). Récupéré sur CAPPES: <http://www.cappes.ch>
- Elisabeth, M. (2007). *Sanctionner sans punir*. Lyon: Chronique Sociale.
- Jeffrey, S. B. (2000). *Enseigner et punir*. Québec: Les presses de l'Université Laval.
- Le soutien au comportement positif (SCP) au Canada*. (2013, août). Récupéré sur Le soutien au comportement positif (SCP) au Canada: <http://scp-pbis.com/>
- Maheu, E. (2007). *Sanctionner sans punir, dire les règles pour vivre ensemble*. Lyon: Chronique Sociale.
- Prairat, E. (1997). *La sanction- petites médiations é l'usage des éducateurs*. Paris: L'Harmattan.
- Prairat, E. (2003). *La sanction en éducation*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Racine, B. (2008). *La discipline, un jeu d'enfant*. Montréal: CHU Sainte-Justine.